

## COMMUNIQUE CONCLUSION D'UN CONTRAT IMPORTANT

Conformément aux articles 132 et 162 du Règlement Général relatif à l'Organisation, au Fonctionnement et au Contrôle du Marché Financier de l'UMOA, à l'article 65 du Règlement Général de la BRVM, à l'Instruction II-C de la Bourse Régionale relative à la divulgation d'information et à la circulaire N°004-2010 du CREPMF relative aux formats de présentation des informations diffusées par les émetteurs et les investisseurs sur le marché financier régional de l'UMOA,

<b>I-</b> Identité de l'é	emetteur coté :
Dénomination la p	ersonne morale: NSIA BANQUE COTE D'IVOIRE
Téléphone : 20-2	0-07-20
Fax : 20-20	0-07-00
Nom & Prénome de	P 1274 ABIDJAN 01u représentant légal : YACE LEONCE
Fonction du représ	entant légal : DIRECTEUR GENERAL
Email : nsiabano	entant légal : DIRECTEUR GENERAL
II-Annonce:	
	t à tous les acteurs du marché financier régional la
ignature : X	Perte : Rupture des négociations devant aboutir à la conclusion : X du contrat suivant :
	PRISE DE PARTICIPATION AU CAPITAL DE DIAMOND BANK S.A (BENIN)
)ate de signature :.	24 NOVEMBRE 2017
vec la société : C	DIAMOND BANK Plc
II-Impact de la	a conclusion du contrat sur la situation financière de l'émetteur :
NSTA BANOU	E CI participe aux côtés d'autres entités du GROUPE NSIA, à la prise de
	IAMOND BANK S.A.
controle de p	annone particolar
NSIA BANOUI	E COTE D'IVOIRE devient actionnaire de DIAMOND BANK S.A à hauteur de
20% du capit	
V- Stratégie vis	sée par l'émetteur sur le court et le long terme :
- Charagia Vis	par i conceccar our le court et le long terme i
Cette opérati	on permettra à NSIA BANQUE CI d'opérer plus aisément en dehors de la

Le soussigné certifie que les informations contenues dans la présente annonce sont complètes et conformes à la réalité.

Côte d'Ivoire et de s'inscrire dans la vision du groupe NSIA d'être un acteur bancaire majeur de la zone UMOA. En effet DIAMOND BANK S.A, basée au BENIN, détient à ce

Fait à Abidjan le 29/Novembre/ 2017

(1) cocher la case concernée

Signature et cachet
(Représentant légal de l'émetteur
ayant fait l'annonce)
ociété de Gestion
et d'Intermédiation
10. Avenue Joseph ANOMA
TALL 20 20 06 53

jour des succursales en COTE D'IVOIRE, au TOGO et au SENEGAL.